***CONSEIL MUNICIPAL***

***SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 05 NOVEMBRE 2020***

***PROCES VERBAL***

L’an deux mil vingt, le cinq novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de GREMONVILLE, convoqué le trente octobre deux mil vingt, s’est réuni publiquement à la Mairie sous la présidence de Monsieur Daniel BEUZELIN, Maire.

Etaient présents : MME Raselli, MM Beuzelin, Fouquier, Lecoufle, Danezan, Castel, Démottais, Wallerich, Canchel, de Murat, Loizel.

Etait absent excusé :

Etait Absent :

Pouvoirs :

Secrétaire : Mme RASELLI Mélanie.

***PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 17 SEPTEMBRE 2020***

Le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2020 est approuvé à l’unanimité des membres présents.

* Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu’il a rendez-vous demain, vendredi 6 novembre, sur le terrain avec le géomètre GE360 pour effectuer le bornage amiable de la propriété appartenant à Monsieur Hervé MARECHAL (SCI LA GALLINE) pour la mise en place de la réserve incendie Rue de Cotte-Cotte.
* Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que suite à la mise en ligne de l’appel d’offres pour la restauration de l’église (Phase 1) sur le site de l’ADM 76, 7 offres électroniques ont été reçues et que celles-ci ont été transférées à Mme DE QUELEN, Architecte, pour analyse. A première vue, les offres reçues dépassent largement le montant des estimations prévues au départ de ce marché.
* Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que pour le problème d’inondation au niveau de l’entrée de garage de Monsieur CASTEL, la Direction des Routes a étudié la possibilité de modifier le profil de la route à cet endroit-là mais que techniquement ce n’est pas faisable. Monsieur le Maire envisage donc l’achat du bois appartenant à Monsieur GOUGEARD pour diriger les eaux vers l’avaloir qui est présent sur ce terrain ou vers le lotissement Le Clos des Peupliers.

***projet maraicher***

**DL/2020/068** Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu’il a été contacté par Madame Océane FOISSOTTE et Monsieur Marin CONTAMINE pour l’installation d’un projet maraîcher à Grémonville, sur l’ancien terrain de foot. Monsieur le Maire les a donc invités à venir faire une présentation de leur projet auprès du Conseil Municipal. Après discussion, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer un bail rural, auprès d’un notaire, à compter du 01 février 2021, pour une durée de 9 ans reconductible, au prix de 600.00 € T.T.C par an pour les 2 hectares de terrain situés La Vatine et cadastrés section A numéros 77, 338, 366 et 368. Les frais de taxes foncières seront à payer à hauteur de 20 % par les locataires.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des votes, émettent un avis favorable et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents en ce sens. Les frais de notaire seront à la charge des locataires.

***jouets de noel***

**DL/2020/069** Comme l’an dernier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d’offrir aux enfants de Grémonville, âgés de 0 à 10 ans inclus, un jouet de Noël d’une valeur de 25.00 € TTC maximum par enfant à choisir dans le catalogue Leclerc à Yvetot. L’attribution de ce jouet se fera uniquement à réception du coupon-réponse transmis par la Mairie, à chaque enfant concerné, dans le délai indiqué.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des votes,

émettent un avis favorable au paiement de cette dépense.

La distribution de ces jouets se fera certainement le Samedi 12 décembre 2020 avec prise de rendez-vous.

***colis de noel des anciens***

**DL/2020/070** Comme chaque année, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d’offrir, aux personnes de la commune âgées de 70 ans et plus, un colis de Noël. Des demandes de prix vont être effectuées chez Leclerc et Intermarché. Des biscuits seront achetés chez Monsieur CHEMIN Paul « Aux P’Tits Biscuits ».

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des votes, émettent un avis favorable au paiement de cette dépense.

***FRAIS D’HUISSIER***

***LOGEMENT MR PIERRE QUENTIN & MME SOULIER ANGELIQUE***

**DL/2020/071** Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu’un bail emphytéotique avait été signé entre la Commune de Grémonville et le Centre d’Amélioration du Logement de Rouen, pour une durée de 25 ans à compter du 30 mai 1994, concernant le logement situé 97, Place Micheline Ostermeyer à Grémonville.

Le 30 juin 2015, un contrat de location avait été signé entre le SIRES Nord-Ouest et Monsieur PIERRE Quentin & Madame SOULIER Angélique. Compte-tenu du départ à « la cloche de bois » de ces locataires, fin mai début juin 2019, la Commune de Grémonville qui est de nouveau responsable de ce logement depuis le 30 mai 2019, date de fin du bail emphytéotique, doit faire appel à un huissier de justice pour entamer une

procédure de constat d’abandon de domicile afin de pouvoir récupérer et louer à nouveau ce logement, ce qui engendre des frais financiers.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu’il a contacté Maître Guillaume PETIT, Huissier de Justice à Yvetot.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des votes, émettent un avis favorable au lancement de la procédure auprès de Maître PETIT et au paiement des frais correspondants.

***PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARISATION***

***CANTINE-GARDERIE-FONCTIONNEMENT***

**DL/2020/072** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les documents qu’il a reçus de la Commune d’Yvecrique concernant :

1. Les frais de fonctionnement de l’école 2019/2020 soit une somme de 14 050.00 €
2. Les déficits de la cantine et de la garderie 2019/2020 soit une somme de 6 874.41 €

ce qui représente un montant total de 20 924.41 €.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des votes, émettent un avis favorable au paiement de ces dépenses.

***PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARISATION***

***COMMUNE DE VALLIQUERVILLE***

**DL/2020/073** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l’avis des sommes à payer qu’il a reçu de la Commune de Valliquerville concernant les frais de scolarisation pour les deux enfants ETANCELIN (Pavel et Largo) domiciliés à Grémonville soit une somme de 1 100.00 € TTC (550.00 € TTC par enfant) pour l’année scolaire 2019/2020.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré (9 voix POUR, 1 ABSTENTION et 1 voix CONTRE) émettent un avis favorable au paiement de cette dépense.

***OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU,***

***DOCUMENT D’URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE,***

***A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES***

***PLATEAU DE CAUX-DOUDEVILLE-YERVILLE***

**DL/2020/074** Sauf minorité de blocage, la loi pour l’accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 a rendu obligatoire le transfert aux EPCI de la compétence en matière de plan local d’urbanisme dans un délai de trois ans après sa publication.

Au 1er trimestre 2017, 58% des communes représentant 72% de la population s’étaient opposées à ce transfert. L’opposition à ce transfert a été constatée par arrêté préfectoral en date du 29 mars 2017.

La loi ALUR prévoit que si, après le 27 mars 2017, une communauté de communes n’est pas devenue compétente en matière de PLU, elle le deviendra de plein droit le premier jour de l’année suivant l’élection du président de la communauté de communes consécutive au renouvellement général des conseils municipaux soit le 1er janvier 2021. Les communes pourront néanmoins continuer de s’opposer à ce transfert, dans le délai de trois mois précédant cette échéance.

Le transfert automatique de la compétence PLU sera donc effectif au 1er janvier 2021 sauf minorité de blocage exprimée par au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population.

Les délibérations des communes doivent être prises entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020.

Considérant l’intérêt qui s’attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d’élaboration de plan local d’urbanisme, document d’urbanisme en tenant lieu et carte communale,

Et vu l’article 136 de la loi N°2014-366 du 24 mars 2014

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

* **De s’opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d’urbanisme, document d’urbanisme en tenant lieu et carte communale, à la communauté de communes Plateau de Caux – Doudeville – Yerville**

Les membres, après délibération et à l’unanimité des votes, émettent un avis favorable à cette proposition.

***RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE EAU, ASSAINISSEMENT ET ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF POUR L’ANNEE 2019***

***SMAEPA DE DOUDEVILLE***

**DL/2020/075** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des votes, valide les rapports sur le prix et la qualité des services pour les trois compétences du SMAEPA de la Région de Doudeville pour l’année 2019.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que des travaux de changement de canalisations d’eau, Rue du Bois Tillant, sont programmés avant la fin d’année.

***REMPLACEMENT CHAUFFAGE***

***SALLE POLYVALENTE***

**DL/2020/076** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis qu’il a reçus concernant le remplacement du chauffage de la Salle Polyvalente, à savoir :

1. DELAMOTTE : 20 073.10 € H.T soit 24 087.72 € T.T.C
2. BICHOT : 19 509.73 € H.T soit 23 411.68 € T.T.C
3. SARL NORMANDIE CHAUFFAGE ENERGIES NOUVELLES : 19 316.00 € H.T soit 23 179.20 € T.T.C

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré (9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS), décident de retenir le devis établi par DELAMOTTE et de solliciter des subventions auprès de la Préfecture au titre de la DSIL et de la DETR.

Monsieur CASTEL Eric souhaite qu’à l’avenir, la Commission des Travaux dont il fait parti, soit réunie avant la réunion du Conseil Municipal afin qu’elle puisse étudier et donner son avis sur les devis.

***reprise DU plateau sureleve***

***situe a l’ENTREE DU LOTISSEMENT LES MERISIERS***

**DL/2020/077** Afin de réduire les nuisances sonores occasionnées par le passage des camions sur le plateau surélevé situé à l’entrée du Lotissement les Merisiers, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis qu’il a reçus, à savoir :

* COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE : 3 000.00 € H.T soit 3 600.00 € T.T.C
* EIFFAGE : 4 725.00 € H.T soit 5 670.00 € T.T.C

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré (9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS) décident :

* de retenir l’entreprise COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE pour effectuer ces travaux
* de créer le programme d’investissement suivant « Reprise d’un plateau surélevé »
* d’effectuer le transfert de crédits suivants :
  + - * 3 600.00 € de l’article 2315 (Installations, matériel et outillage techniques) Opération 240 (Aménagement de sécurité Impasse de la Vatine) à l’article 2315 (Installations, matériel et outillage techniques) Opération 243 (Reprise d’un plateau surélevé)

***CREATION D’UNE VOIRIE ET D’UNE RESERVE INCENDIE***

***IMPASSE DE LA VATINE***

**DL/2020/078** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis qu’il a reçus concernant la création d’une voirie et d’une réserve incendie, Impasse de la Vatine, à savoir :

1. COLAS ILE DE FRANCE :

* Extension de route : 25 585.67 € H.T soit 30 702.80 € T.T.C
* Pose cuve enterrée 120 m3 : 32 410.90 € H.T soit 38 893.08 € T.T.C

soit un total de : 57 996.58 € H.T (69 595.90 € T.T.C)

1. EIFFAGE :

* Création d’une voirie : 32 682.50 € H.T soit 39 219.00 € T.T.C
* Création d’une réserve incendie : 23 530.00 € H.T soit 28 236.00 € T.T.C

soit un total de : 56 212.50 € H.T (67 455.00 € T.T.C)

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que compte tenu que le positionnement de la réserve incendie au niveau de l’Impasse de la Vatine va également profiter à la Commune d’YVECRIQUE, celle-ci accepte de participer financièrement aux travaux.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des votes, décident :

* de retenir l’entreprise EIFFAGE pour la réalisation de ces travaux (création voirie + réserve incendie)
* d’effectuer une demande de subvention auprès du Département pour les travaux de création de la réserve incendie

***DEMANDE DE SUBVENTION***

***CREATION D’UNE RESERVE INCENDIE***

***RUE DE COTTE COTTE***

**DL/2020/079** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par CITERNEO concernant la mise en place d’une réserve incendie Rue de Cotte Cotte (citerne souple de 120m3) soit une somme de 3 470.38 € H.T (4 164.46 € T.T.C).

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l’unanimité des votes, émettent un avis favorable à la réalisation de ces travaux et décident de solliciter une subvention auprès du Département et des différents autres organismes de financement possible.

***classement en agglomeration de la vatine sur rd 20***

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que, suite à l’installation d’écluses à la sortie de la Vatine en direction de Doudeville, la Direction des Routes sollicite le classement en agglomération du hameau de la Vatine car ce type d’aménagement n’est pas prévu pour les sections hors agglomération du fait que la vitesse est limitée à 50 km/h.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu’il a informé Monsieur FOLLIGNE de la Direction des Routes que l’installation d’un tel aménagement n’était pas la solution, voir même plus dangereux (un accident ayant eu lieu dernièrement) et qu’il fallait trouver un autre moyen pour réduire la vitesse.

Il informe également que la Direction des Routes va solliciter la pose de boucles de comptage à cet endroit.

***DEVIS ESPACES VERTS***

**DL/2020/080** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par Monsieur DALIBERT Patrick concernant la fourniture de plantes pour la sente piétonne menant au cimetière soit une somme de 378.35 € H.T (419.31 € T.T.TC).

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des votes, émettent un avis favorable.

***CONTRAT D’ADHESION ET DE MAINTENANCE***

***APPLICATION MOBILE INTRAMUROS***

**DL/2020/081** Monsieur Hervé WALLERICH présente au Conseil Municipal le contrat d’adhésion et de maintenance pour l’utilisation de l’application mobile INTRAMUROS établi par la SAS INTRAMUROS soit un montant d’abonnement pendant une durée de trois ans à 15 € H.T (18.00 € T.T.C) à partir du 1er décembre 2020. Ce tarif étant appliqué aux communes de moins de 500 habitants, celui-ci pourrait éventuellement être modifié en cas d’augmentation de la population.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de signer ce contrat.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité des votes, les membres émettent un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents en ce sens.

***TRAVAUX EN REGIE***

**DL/2020/082** Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que suite à l’achat de matériaux pour effectuer des travaux dans le logement de Monsieur HONGUER Daniel et à la réalisation de ces travaux par l’employé communal, il faut payer ces achats au compte 605, enregistrer ces travaux en régie et prévoir les crédits nécessaires au budget.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de prendre la décision modificative suivante :

1. Section de fonctionnement :

Chapitre 023 : Dépenses

Article 023 (Virement à la section d’investissement) : + 2 500.00 €

Chapitre 042 : Recettes

Article 722 (Immobilisations corporelles) : + 2 500.00 €

1. Section d’investissement :

Chapitre 040 : Dépenses

Article 2158 (Autres installations, matériel et outillage techniques) : + 2 500.00 €

Chapitre 021 : Recettes

Article 021 (Virement de la section d’exploitation) : + 2 500.00 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des votes, émettent un avis favorable.

***QUESTIONS DIVERSES***

* Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu’il a reçu les remerciements de Madame ALCINELLA Marie-Thérèse, Présidente du Club de l’Amitié, pour l’attribution de la subvention communale 2020.
* Monsieur DANEZAN Jack suggère l’achat par la Commune d’un chapiteau pour le déroulement des marchés de producteurs ainsi que l’achat d’un petit chauffe-eau pour la Mairie. Mr CASTEL Eric est chargé d’obtenir des devis pour l’achat du chapiteau (5x8m) et la mise en place d’un chauffe-eau à la Mairie va être effectuée.
* Monsieur de MURAT Régis remet à Monsieur le Maire un projet de règlement intérieur pour le cimetière communal et propose de l’étudier à plusieurs personnes afin de le finaliser.
* Monsieur de MURAT Régis demande à Monsieur le Maire s’il serait possible de mettre de la grave Impasse de Cotte-Cotte. Ce dernier propose de mettre le même caillou que celui mis en amont de cette route.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45 minutes.

**Le Maire Le Secrétaire Les Membres**